



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL25-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD  
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 à la délibération 33  
Nombre de conseillers votants : 33  
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

### 25- PARTICIPATION À VENDÉE EAU – CONVENTION N°PI 15.024.2024 – POTEAU INCENDIE – L'EDRILLERE

Suite à la défaillance d'un poteau incendie sis à l'Edrillère, celui-ci doit être renouvelé en lieu et place, afin de satisfaire la défense incendie de la zone.

Aussi, il est proposé de verser la participation suivante à VENDÉE EAU :

Objet	Base participative	Participation de la Commune		Imputation
		%	Montant	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b> <i>Renouvellement place pour place d'un hydrant à l'Edrillere</i>	1 100,00 €	100 %	1 100,00 €	VOI /12/ 2315/ 9010/ STRU
<b>TOTAL HT</b>			<b>1 100,00 €</b>	
<b>TVA 20%</b>			<b>220,00 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>			<b>1 320,00 €</b>	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2024,

Vu le projet de convention n°PI.15°024.2024 relatif aux modalités techniques et financières de réalisation de la fourniture et pose d'un poteau d'incendie sis à l'Edrillere ci-annexé,

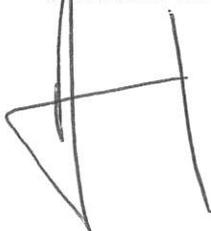
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

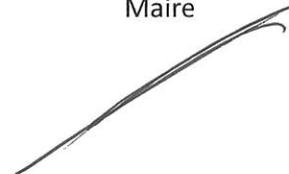
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et du versement de la participation correspondante à Vendée Eau dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte VOI/12/2315/9010/STRU,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

Fabrice ABRAHAM  
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024  
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024  
Notifié le :